# TRANSFORMATION NUMERIQUE ENJEUX DE SECURITE DE LIBERTE ET DE DEFENSE







HYPERCONNECTION | THE RESILIENCE CHALLENGE



23 & 24 JANVIER 2018 LILLE GRAND PALAIS







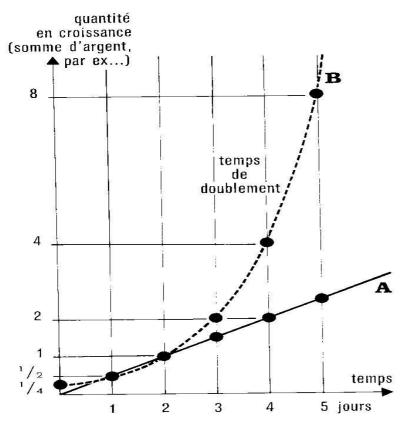
## Sécurité et liberté



Les « libertaires »

Les « sécuritaires »

## Le « non-perceptible »



Comparaison des croissances linéaire (A) et exponentielle (B)

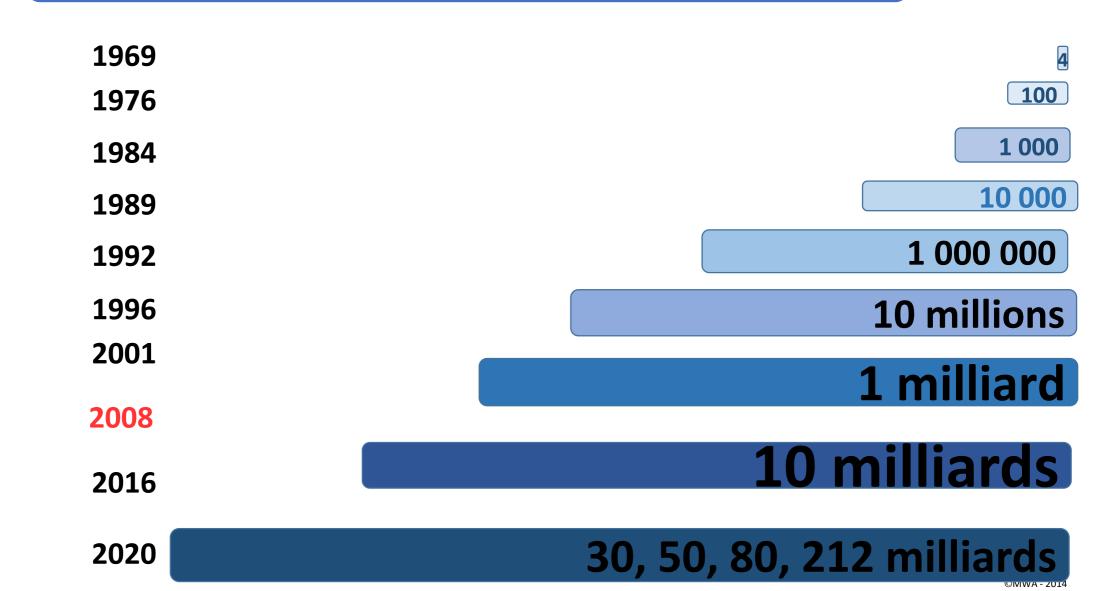
Infiniment rapide

Infiniment grand

Infiniment petit



## L'infiniment rapide



©MWA - 2014



## Dynamique démographique du cyberespace

3,7
milliards
d'internautes
2017

milliards
d'internautes
2020
(1 milliard de
Chinois)

milliards d'internautes 2025

Internautes francophones 2017: 3% 2050: 8%



## L'infiniment grand

- Des origines de l'humanité jusqu'à 2003 = 2 jours d'Internet
- Les pages Web = 200 000 fois l'Empire State Building
- Adresses IPV6 = 700 millions de milliards/mm²
  IPV4 xxx.xxx.xxx de 0 à 255 = 2<sup>32</sup>
  IPV6 xxxx :xxxx :xxxx :xxxx :xxxx :xxxx :xxxx ;hexadécimale (de 0 à 9 et les lettres de a à f). On élargit ainsi à 2<sup>128</sup>
- Production annuelle de données : 8x10<sup>21</sup> 10<sup>24</sup> en 2030 Soit 1000 milliards de disques durs d'1 teraoctet
- Capacité des machines x 1 000 En 15 ans, vitesse globale Capacité des algorithmes x 43 000 de calcul x 43 millions



### L'infiniment petit

Taille des transistors : 1970 = 12 micromètres

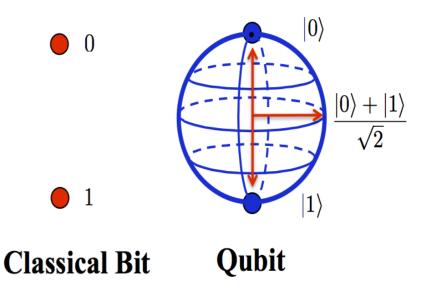
2013 = 12 nanomètres (12 milliardièmes)

Nota: taille de l'atome environ 5 nanomètres

Ordinateur quantique :

10 000 ans en 1 seconde





Ordinateur biologique: ordinateur dans la cellule vivante (ADN)



#### Les trois « couches » de l'espace numérique

- Couche matérielle: hardware, data centers, câbles sous-marins
- Couche logique: logiciels, code, algorithmes, etc.

Couche sémantique: le sens, les contenus, les données



### Les leviers de la transformation numérique

- L'informatique dans les nuages (le cloud computing)
- Les méga-données *(le Big Data),* IA, analyse prédictive
- Les systèmes connectés: domotique, immotique, smart grids, espaces, infrastructures intelligentes, transports intelligents, marétique, usine 4.0, etc.
- La réalité augmentée
- La robolution: droit des robots ou droit sur les robots? Droit de l'IA?
- La technologie Blockchain: dispositif d'enregistrement électronique partagé. *Vers la fin des tiers de confiance?*
- L'impression « 3 D »
- NBIC (Nano-Biotechnologies, Informatique, sciences Cognitives)

## Hyperconnexion: explosion du « Machine to Machine »





## Smart cities/countries: une approche systémique





## La donnée : matière première de la transformation numérique

#### Données à caractère personnel

- Loi du 6 janvier 1978
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016
- Arrêt CJUE du 13/05/2016 : droit à l'oubli
- Arrêt CJUE du 6/10/2015 : fin du Safe Harbor Privacy Shield 12/07/2016

#### Données stratégiques pour l'Etat, l'entreprise

- Secret défense nationale
- « Secret des affaires »
- Propriété intellectuelle



## Données à caractère personnel: un trésor à protéger

Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. RGPD ou General Data Protection Regulation.

Remplace la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995. Entrée en vigueur le 25 mai 2018

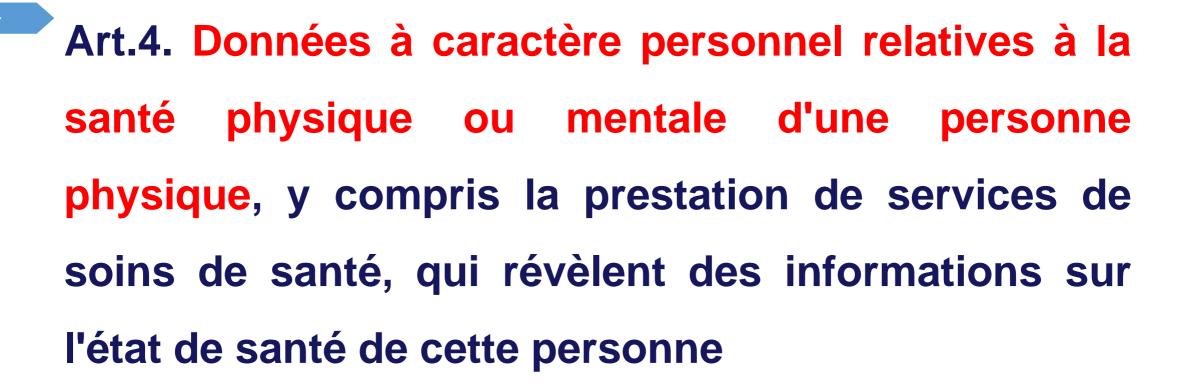
173 « considérants », 99 articles...





« toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable; est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale » (art.4 RGPD)







Art.9 Sensibilité de certaines catégories particulières de données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé (déjà visées par l'article 4) ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.





#### Entrent dans le champ du règlement

« les données à caractère personnel qui ont fait l'objet d'une pseudonymisation et qui pourraient être attribuées à une personne physique par le recours à des informations supplémentaires devraient être considérées comme des informations concernant une physique personne identifiable ».



#### Traitement de données

« Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou destruction ».



## Données à caractère personnel: 3 objectifs du RGPD

Le renforcement des droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures ;

La responsabilisation des acteurs, qu'ils soient responsables de traitement ou sous-traitants ;

L'amélioration de l'efficacité de la régulation, grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données (CEPD/G29).



## Données à caractère personnel: Conformité accountability

- Tenue d'un registre des traitements mis en œuvre (article 30);
- Notification de failles de sécurité aux autorités et aux personnes concernées (articles 33 et 34) ;
- Adhésion à des codes de conduites et la certification de traitements (articles 40 et 42);
- Désignation d'un délégué à la protection des données DPO (articles 37 et suivants);
- Etudes d'impact sur la vie privée (EIVP).



## Données à caractère personnel: Conformité accountability



Privacy by default: minimiser le traitement de données (pseudonymisation, mécanisme de purge, etc.)



Traitement loyal et transparent: toute information et communication relatives au traitement des données à caractère personnel sont aisément accessibles, faciles à comprendre, et formulées en des termes clairs et simples » art.12

Information de tout profilage: «évaluer les aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des aspects concernant le rendement au travail de la personne concernée, sa situation économique, sa santé, ses préférences ou centres d'intérêt personnels, sa fiabilité ou comportement, ou sa localisation et ses déplacements, dès lors qu'il produit des effets juridiques concernant la personne en question ou qu'il l'affecte de façon similaire de manière significative »



#### **Gouvernance et Internet**

#### **Gouvernance <u>de l'Internet</u>**

#### **Gouvernance sur Internet**

Echec de la conférence de Dubaï
6th World Conference on International
Telecommunications
(3 – 12 décembre 2012)



#### Gouvernance et Internet

Groupe d'Experts Gouvernementaux (Group of governmental experts –GGE)

25 Etats ONU

« Stabiliser le cyberespace »

- Un constat: le droit international public s'applique au cyberespace
   Dont l'art.51 de la Charte des Nations Unies
- Mission: évaluer la menace cyber forger des normes comportementales
- Echec du GGE 2017: voir discours ONU de Jean-Yves LeDrian (72° AG du 13/09/2017)



## Le retour de l'Etat face aux prédateurs du cyber espace

Un espace de souveraineté interne et externe
Un espace de compétition
Un espace de confrontation, voire de conflictualité

Une stratégie de cybersécurité :

La lutte contre la cybercriminalité

La cyberdéfense



#### La cybercriminalité : de quoi parle-t-on ?

#### Cyber-infractions: apparaissent avec le cyberespace

- Traitement illégal de données à caractère personnel.
- Atteinte aux Systèmes de Traitement automatisés de données.
- Usurpation d'identité
  - Le cyberespace est la <u>cible</u> des cyberdélinquants.

#### Infractions facilitées par le cyber: préexistent mais connaissent une autre ampleur

- Infractions de contenu.
- Escroqueries, chantage, abus de confiance.
  - Le cyberespace est le <u>vecteur, l'amplificateur</u> de la délinquance.

#### Infractions complexe, « hybrides »: exemples du rançongiciel ou du Botnet



Rançongiciel = atteinte à un STAD (mod. Frauduleuse par chiffrement de données) + extorsion)

DDoS par Botnet = saturation par requêtes multiples et extorsion





### La cybercriminalité, criminalité du XXIème Siècle

Secteur primaire	Agriculture	Meurtre, assassinat, viol, coups et blessures, Traite des êtres humains.	
Secteur secondaire	Industrie Artisanat	Vol, recel, dégradations.	
Secteur tertiaire	Services	Fraude, escroquerie, tromperie, abus de confiance, blanchiment.	1000 1000 1000 1000 1000 1000 1000 100
Secteur quaternaire	Numérique	Cybercriminalité.	HACKERS  HEITHER COO NOR MASTER  THE PROPERTY OF THE PROPERTY



## La transhumance du prédateur vers l'espace numérique

Le meilleur rapport « gain/risque pénal »

Jamais il n'a été aussi près de sa victime; jamais il n'a été aussi loin de son juge en agissant à distance

Le « chiffre noir »: on ne maîtrise pas la connaissance du phénomène



#### La donnée : cible des prédateurs

Extraction, « vol » de données », introduction, falsification – article 323-3 du code pénal (arrêt Cass.crim Bluetoof, loi du 13/11/2014)

« Rançongiciels » : articles 323-2 et 312-1 du code pénal Wannacry, NotPetya

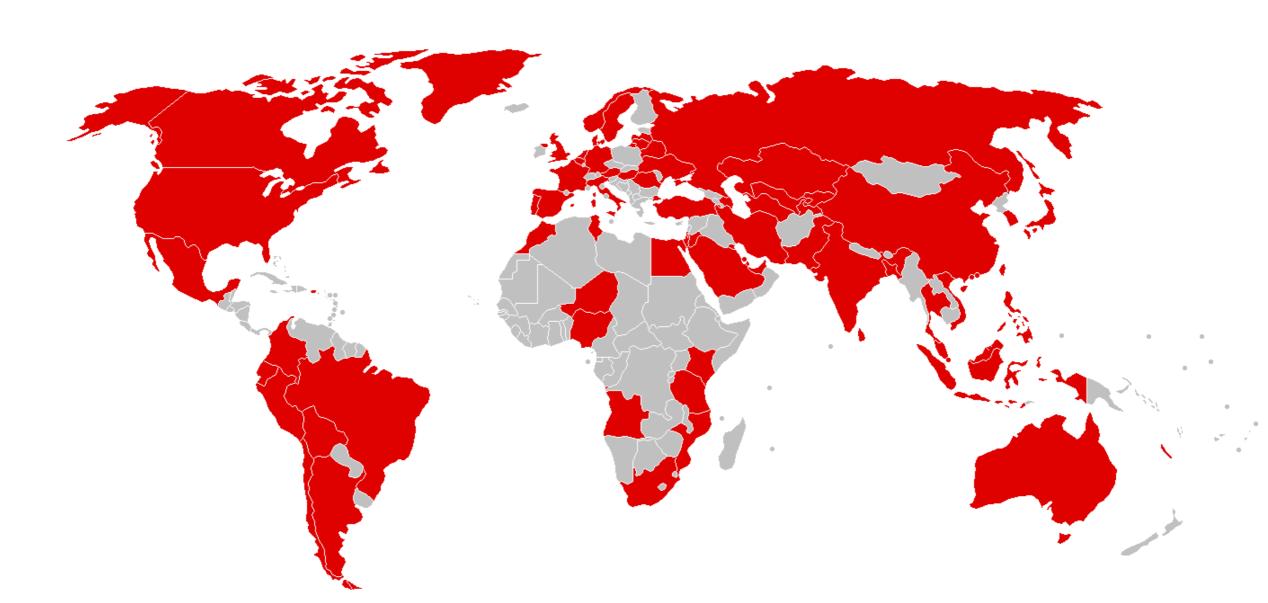


### La donnée : cible des prédateurs Wannacry 12 mai 2017





## La donnée : cible des prédateurs Wannacry 12 mai 2017





#### Un corpus « Mille feuilles »

- Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (1978)
- Loi Godfrain (1988)
- Loi relative à la sécurité quotidienne (2001)
- LOPSI (2002),
- Loi pour la sécurité intérieure (2003)
- Loi Perben II (2004)
- Loi pour la confiance dans l'identité numérique (2004)
- Loi relative à la prévention de la délinquance (2007)



#### Un corpus « Mille feuilles »

- LOPPSI (2011)
- Loi relative à la protection de l'identité (2012)
- Loi sur l'égalité réelle entre la femme et l'homme (2014)
- Loi renforçant la lutte contre le terrorisme (13 novembre 2014)
- Loi sur le renseignement (24 juillet 2015)
- Loi relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales (30 novembre 2015)



#### Un corpus « Mille feuilles »

- Loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme
- Loi du 7 octobre 2016 « pour une République numérique »
- Lois sur l'état d'urgence des 20 novembre 2015 et 21 juillet 2016
- Loi relative à la sécurité publique (28 février 2017)
- (Projet de) Loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (oct 2017?)



### Les infractions « cyber »

Les infractions à la loi informatique et liberté

Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données

L'usurpation d'identité sur internet



### Loi Informatique et libertés (code pénal)

#### **Article 226-16**

Le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à des traitements de données à caractère personnel sans qu'aient été respectées les formalités préalables à leur mise en œuvre prévues par la loi est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait, y compris par négligence, de procéder ou de faire procéder à un traitement qui a fait l'objet d'une des mesures prévues au 2° du I de l'article 45 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **Article 226-17-1**

Le fait pour un fournisseur de services de communications électroniques de ne pas procéder à la notification d'une violation de données à caractère personnel à la Commission nationale de l'informatique et des libertés ou à l'intéressé, en méconnaissance des dispositions du II de l'article 34bis de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

#### **Article 226-18**

<u>Le fait de collecter des données à caractère personnel par un moyen frauduleux, déloyal ou illicite</u> est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende.



### Les infractions « cyber »

Les infractions à la loi informatique et liberté

Les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données

L'usurpation d'identité sur internet



#### Loi Godfrain

# Accès ou le maintien frauduleux dans un STAD (323-1CP)

#### 3ans d'emprisonnement

Violation de la volonté du « maître du système »

Aggravation si suppression ou modification de données contenues dans le système, soit une altération du fonctionnement de ce système. Cette atteinte aux données ou au fonctionnement est dans ce cas involontaire et résulte, par exemple, d'une manœuvre accidentelle.

## Entrave au fonctionnement d'un STAD (323-2 CP)

#### 5 ans d'emprisonnement

Malware, « bombe logique », attaque par déni de service (Distributed Denial off Service DDoS) par un botnet qui met en action plusieurs milliers d'ordinateurs « zombies », chiffrement malveillant.

# Atteinte aux données (323-3 CP)

#### 5 ans d'emprisonnement

Introduction, suppression, reproduction, extraction ou modification frauduleuse de données dans les STAD.



# Pénétration frauduleuse: les « Menaces persistantes avancées"

Connus sous l'acronyme APT ("Advanced Persistent Threat ")

Attaque pouvant durer plusieurs mois (entrée dans réseau TV5 Monde 2 mois avant). Utilisation fréquente de l'ingénierie sociale pour accéder au réseau. Cible choisie de manière délibérée et non par « opportunité ».

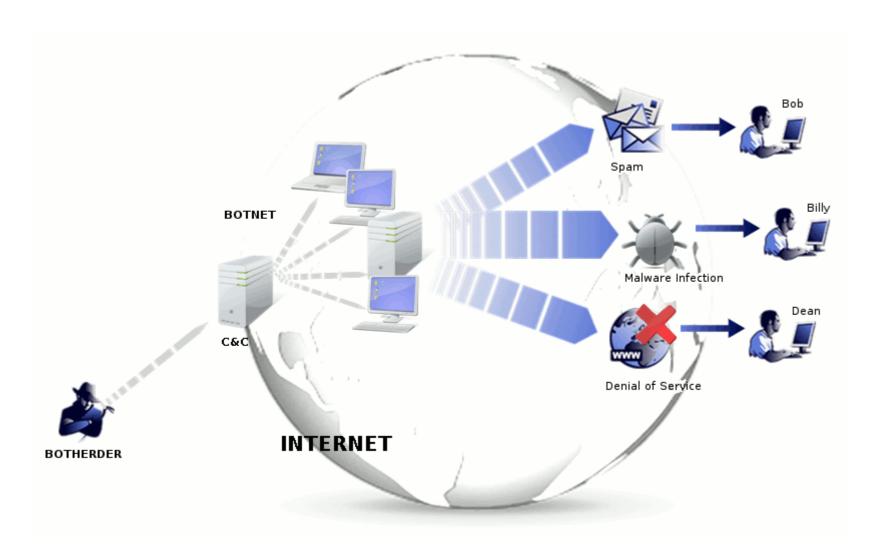
Persistante: l'attaquant va essayer de manière répétée d'atteindre son objectif en restant « sous les radars ».

Avancée: vulnérabilités non encore connues/corrigées (« zero day »), compromission de plusieurs technologies.

Exemples: Elysée et Bercy (2008), Stuxnet



### **Les Botnets**







### La détection en amont des cyberattaques

Threat intelligence: étude du contexte, des mécanismes et élaboration d'indicateurs pour agir en amont d'une cyberattaque

Cybersécurité cognitive: Watson for cybersecurity: interprétation de données non structurées pour repérer les activités cybermalveillantes



### Loi Godfrain et « hacker éthique »

### Le contrat de bug bounty

- Délimite clairement dans le temps et dans l'espace le périmètre des investigations sur l'infrastructure, les sites ou les logiciels permises au pentester.
- Exclut toute altération du système, toute destruction de données. Les contraintes sont d'autant plus fortes que des données à caractère personnel sont en jeu.
- Obligation de confidentialité.
- Une obligation de moyens mais pas de résultat.
- Généralement, la découverte d'une faille est rémunérée selon son importance. Le montant de sa rémunération est d'autant plus élevé que la faille découverte est critique et assortie de recommandations (*Proof of Concept*).



#### Loi Godfrain « contournée »

STAD et article 40 du CPP (Art. L 2324-1 code de la défense)

"Pour les besoins de la sécurité des systèmes d'information, l'obligation prévue à l'article 40 du code de procédure pénale n'est pas applicable à l'égard d'une personne de bonne foi qui transmet à la seule autorité nationale de sécurité des systèmes d'information une information sur l'existence d'une vulnérabilité concernant la sécurité d'un système de traitement automatisé de données ».



### Les infractions « cyber »

Les infractions à la loi informatique et liberté

Les atteintes aux systèmes de traitement automatique de données

L'usurpation d'identité sur internet



### Usurpation d'identité sur internet

L'usurpation d'identité « numérique » (article 226-4-1 al. 2 du code pénal), est commise sur un réseau de communication au public en ligne: courriers électroniques, sites web, messages publiés en ligne, profils en ligne sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc.)

### deux formes d'usurpation d'identité selon le mobile.

- \* l'usurpateur souhaite nuire à la réputation de la personne: faux profil sur les réseaux sociaux, blog, ou commentaires sous l'identité de sa victime.
- \* l'usurpateur envoie à sa victime un message en se faisant passer pour un organisme public ou privé connu, et récupère à partir d'un faux site des informations personnelles.
- accéder à des comptes sécurisés et effectuer des opérations sous l'identité de la victime.
- pirater des comptes de messagerie électronique ou des comptes RS de particuliers et les utiliser comme support pour des arnaques.



#### Les infractions de contenus

- Délits réprimés par la loi du 29 juillet 1881 et « commis par tout moyen de communication au public par voie électronique ».
- Atteinte à la dignité ou à la personnalité.
- Atteinte à la réputation.
- Contenus à caractère terroriste (dont consultation habituelle).

- Contenus à caractère pédophile (dont consultation habituelle).



# Infractions facilitées par internet

Les atteintes à la confiance

- Le chantage, l'extorsion.
- Les trafics de produits contrefaits.



# web surfacique/web profond





# Cybermenaces sur les entreprises

- Déni de service(DDoS).
- « Vol » modification de données (propriété intellectuelle, avantage compétitif).
- Sabotage (SCADAS).
- Attaque en rebonds.
- Atteinte à l'e-réputation (réseaux sociaux).
- **Escroqueries, fraudes etc.**



# Cybermenaces sur les entreprises

- Quels sont les principaux actifs « critiques» (physiques, incorporels, espaces virtuels) à protéger ?
- Comment sont protégés les principaux actifs ?
- Quel est le niveau de risque acceptable en matière d'exposition au risque de cybercriminalité ?
- Quels contrôles sont en place pour surveiller les espaces réseaux (y compris cloud) et ceux des fournisseurs, ainsi que les installations sur les appareils de la société comme les appareils mobiles
- Qui est responsable de leur protection ?
- L'organisation compte-t-elle dans ses rangs du personnel formé et expérimenté en matière de prévention des cyber-risques ?
- Les ressources allouées à la cybersécurité (budget, RH) sont elles suffisantes ?
- Comment l'organisation réagirait-elle face à un incident majeur ? (COMEX, DSI, RSSI)





### Les acteurs publics

- Du préfet Cyber vers la délégation ministérielle aux industries de et de lutte contre les cybermenaces (décret du 25 janvier 2017).
- La gendarmerie nationale.
- La police nationale.
- La cyber-douane.
- La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes DGCCRF.







- Sécurité numérique.
- Renforcement des capacités de formation.
- -Appui opérationnel et soutien aux enquêtes.



Interpol: Interpol global complex for innovation – IGCI – Singapour

#### 5 domaines

- Renforcement de la cybersécurité et lutte contre la cybercriminalité.
  - Développement de la PTS en lien avec le numérique.
    - Recherche sur les cyberattaques.
      - Partenariat public/privé.
  - Gouvernance de la sécurité d'Internet.







#### 3 Priorités

- Fraude en ligne par des organisations criminelles.
  - Exploitation sexuelle des mineurs sur Internet.
- Attaques contre les infrastructures critiques et les SI de l'UE.

#### **3 Focal Points**

- Cyborg : enquête sur la cybercriminalité.
  - Twins : abus de l'enfance en ligne.
  - Terminal : fraude à la carte bancaire.





Coopération transfrontalière contre la cybercriminalité

Animation du réseau des équipes communes d'enquête



### De la cybercriminalité à la cyberconflictualité

**2007 : Estonie** 

2008 : Géorgie

2006 – 2010 : Stuxnet

2012 : Aramco

**2013** : Target

2014 : Aciérie RFA - Sony

**2015 : TV5 Monde** 

2016 : Botnet *Mirai* 

2017: Wannacry, Notpetya



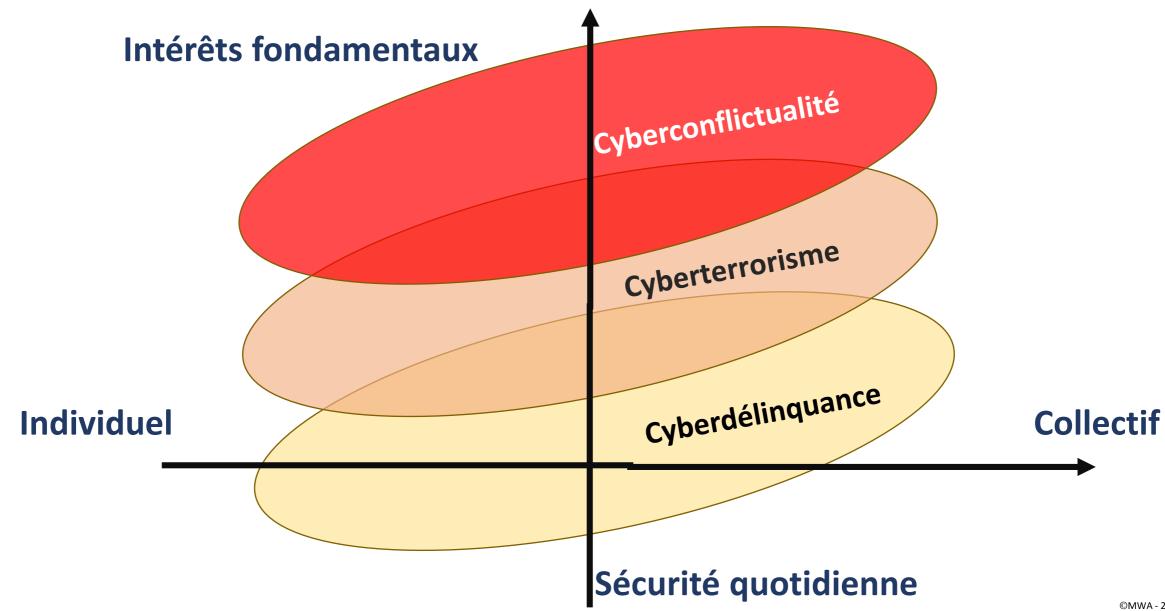
# Les textes fondateurs de la cyberdéfense

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale	2008
Stratégie de la France en matière de défense et de sécurité des systèmes d'information	2011
Rapport d'information du sénateur Bockel	2012
Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale	2013
Loi de programmation militaire du 18 décembre	2013
Stratégie nationale pour la sécurité du numérique	2015
Décret du 5 mai sur le commandement cyberdéfense	2017





## De la cyberdélinquance à la cyberconflictualité





# Les caractéristiques du continuum

#### Un territoire unifié

- **Ce n'est pas un champ de bataille.**
- Ce n'est pas une Zone de Sécurité Prioritaire.

#### Des méthodes similaires

- Attaque par Ddos.
  - Crapuleuse.
  - Terroriste.
  - « Etatique ».
- Défacement.
  - e-réputation.
  - Provocation et apologie.
  - Subversion.

# Un marché commun : les darknets

#### Un « prêt de main forte »

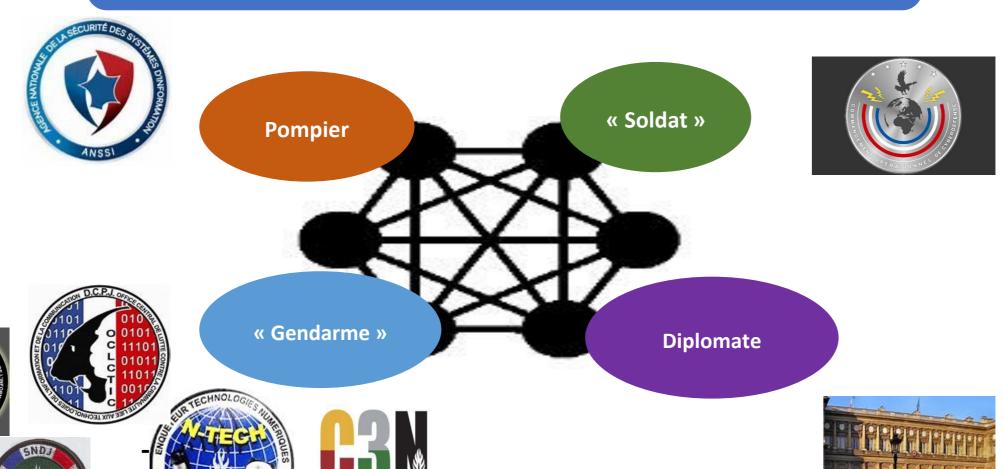
- Action par « tiers attaquant ».
  - Crime organisé, mafia.
  - Groupe paramilitaire.

#### Un « brouillage des pistes »

- Attribution « c'est pas moi, c'est ma sœur... »
- Pourquoi ?



# Les exigences du continuum Une réponse maillée



Centre de lutte contre les criminalites numeriques



### Les exigences du continuum

- Une coopération public/privé renforcée Rôle particulier des assurances
- Une stratégie Ressources Humaines
  - -Formation
  - -Recrutement, gestion des carrières
- Une Recherche/ Développement centrée sur les sciences forensiques
  - -Preuves
  - -Attributions
- Le partage du renseignement : le RIC et le ROC



### Les cyberattaques en temps réel





# La marétique L'informatique et la mer



# La marétique L'informatique et la mer



« Ensemble des systèmes informatiques et électroniques utilisés dans la gestion et l'utilisation des opérations relatives aux activités maritimes, fluviales et portuaires.

Livre Bleu cluster Marétique 2012



# La marétique Projet de « cloud maritime »

Projet porté par l'Organisation Marine Internationale (OMI)



« Une infrastructure de communication assurant le transfert autorisé sans frontière à bord des navires, entre les navires, entre les navires et la terre et entre les autorités à terre »



# La marétique L'informatique et la mer

- \* Navires
  - \* Ports
  - \* Systèmes de navigation et de communication
  - \* Outils de gestion et de contrôle du trafic maritime et des cargaisons
  - \* Marine militaire
  - \* Marine marchande
  - \* Marine de plaisance
  - \* Marine de pêche
  - \* Marine scientifique
  - \* Installations off shore (plateformes, villes, etc.)



### Les menaces sur les navires



<sup>\*</sup>radars

**Systèmes de contrôle industriels:** propulsion, manœuvre, énergie, surveillance du fret, alarmes incendies, voies d'eau, etc.

Tous systèmes reliés dans la « passerelle intégrée »

<sup>\*</sup>AIS (Automatic Identification System), système facilement contrefait (projet ANR DéAIS)



### Les menaces sur les navires



- Augmentation de la surface d'attaque (connexion satellitaire, clef USB, voiture connectée, etc.

Norme IEC 61162-460 (2018) pare-feu entre le navire et l'extérieur



# Les menaces sur les ports

**¤ numérisation des procédures et des services portuaires pour** automatiser et fluidifier les échanges. Interconnexion croissante des systèmes d'information portuaire et partage des bases de données

#### **¤ concept de « smart port »**

- -Fluidifier les contrôles de police et de douanes
- -Coordonner les mouvements des navires, des passagers, du fret
- -Coordonner les moyens de manutention, de transport terrestre
- -Disponibilité des services portuaires (pilotage, avitaillement, etc)
- -Disponibilité des quais et des aires de stockage, etc.



# **Exemples d'actions**

- ¤ agir sur un navire en pleine mer:
  - déni de service sur les systèmes de positionnement, sur les systèmes d'aide à la navigation
- magir sur la manœuvre dans des eaux resserrées:
  - Prise de contrôle ou dérèglement des équipements de conduite
- Modifier les informations de sécurité maritime Modifier les informations de sécurité à destination des navires (SMDSM, Météo, SAR, MSI service, e-navigation, futur Maritime cloud.
  - **¤ agir sur la sécurité du port**



# N'ayons pas peur!

```
1/ Confiance
2/ Loyauté
3/ Solidarité
4/ Responsabilité
```